



KPMG Afrique Centrale  
Bureau du TCHAD

Rue Beguinage-Immeuble Mol "Modern Market"  
2<sup>eme</sup> étage, Commune de Ndjamena,  
B.P. : 1314, Ndjamena - TCHAD

Téléphone : + (235) 22 52 69 70 / 62 84 08 92

Télécopie : + (235) 22 52 69 71

## Ministère des Finances et du Budget

Rapport relatant les constatations  
résultant de la vérification des ressources et des emplois du Fonds Spécial  
de lutte contre le Coronavirus "Covid 19" (FS Covid-19)  
pour la période allant du  
du 20 mars 2020 au 31 octobre 2021

Ministère des Finances et du Budget  
BP 1314 N'Djamena – Tchad  
*Ce rapport contient 12 pages.  
Les annexes contiennent 10 pages.*



KPMG Afrique Centrale, Société Camerounaise  
membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants  
adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de  
droit suisse.

Succursale au Tchad de  
KPMG Afrique Centrale  
S.A. d'Expertise Comptable,  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Agrée CEMAC sous SEC N° 33  
Inscrite à l'ONECCA SEC 19

RCCM : N° TC/NDU/14 B 671  
NIF : N° 9016769



KPMG Afrique Centrale  
Bureau du TCHAD  
Rue Beguinage-Immeuble Mol "Modern Market"  
2<sup>eme</sup> étage, Commune de Ndjamena,  
B.P.: 1314, Ndjamena - TCHAD

Téléphone : + (235) 22 52 69 70 / 62 84 08 92  
Télécopie : + (235) 22 52 69 71

**Monsieur le Ministre des Finances et du Budget  
Président du Sous-comité Finances et Commandes  
Comité de Gestion de Crise Sanitaire  
N'Djamena - Tchad**

**Rapport relatant les constatations résultant de la vérification des ressources  
et des emplois du Fonds Spécial de lutte contre le Coronavirus "Covid-19"  
(FS Covid-19) pour la période allant du 20 mars 2020 au 31 octobre 2021.**

Conformément aux termes de référence datés du 15 septembre 2021 que vous avez convenus avec nous, nous vous transmettons notre rapport d'observations factuelles (« le rapport ») relatif à l'état des emplois et ressources annexé pour la période du 20 mars 2020 au 31 octobre 2021 (annexe 1 du présent rapport). Vous avez demandé l'exécution de certaines procédures en relation avec votre état des emplois et ressources.

### **Objectif**

Notre mandat portait sur une vérification des ressources et des emplois consistant à exécuter certaines procédures convenues en ce qui concerne le Fonds Spécial de lutte contre le Coronavirus "Covid 19" (FS Covid-19). Notre objectif, dans le cadre de cette vérification des ressources et des emplois, était de mettre en œuvre certaines procédures que nous avons approuvées et de vous soumettre un rapport d'observations factuelles en relation avec les procédures exécutées.

### **Normes et éthique**

Nous avons exécuté notre mandat :

- dans le respect de la norme International Standard on Related Services (« ISRS ») 4400 - Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière, éditée par l'International Federation of Accountants (« IFAC ») ;
- en conformité avec le code d'éthique pour comptables professionnels, publié par l'IFAC.

Bien que l'ISRS 4400 ne prévoit pas l'indépendance comme critère pour les missions convenues, l'administration contractante impose à l'auditeur l'obligation de se conformer aux exigences d'indépendance du code d'éthique pour comptables professionnels.

### **Procédures exécutées**

Comme demandé, nous n'avons exécuté que les procédures énumérées au point 3 « Etendue des travaux et procédures à réaliser » des termes de référence de la mission (en annexe 2 du présent rapport).

Ces procédures ont été établies uniquement par l'Autorité Contractante et ont été exécutées uniquement dans le but de l'aider à vérifier que l'état des emplois et ressources du « FS Covid19 » est correctement tenu suivant l'objectif de la mission présente ci-dessus.



## Sources d'information

Le rapport présente les informations que vous nous avez fournies en réponse à des questions spécifiques ou que nous avons obtenues et déduites de vos comptes et relevés.

## Observations factuelles

Le total des emplois et ressources objet de la présente vérification se présente comme suit :

Rubriques	Montant (FCFA)	Références des constatations factuelles
<b>Ressources</b>		
Etat Tchadien	5 000 000 000	
AFD	4 919 677 500	
BDEAC	500 000 000	
Privé	678 914 907	3.1.a
Dons en nature	-	3.1.b
	<b>11 098 592 407</b>	<b>3.2</b>
<b>Emplois</b>		
Achats des équipements, intrants, et autres	5 426 961 844	3.6 / 3.7
Frais de fonctionnement	2 184 900 748	
Frais d'hôtel	738 242 842	
Frais bancaires	-	
	<b>8 350 105 434</b>	<b>3.3 / 3.4 / 3.5</b>
<b>Solde de trésorerie</b>	<b>2 748 486 973</b>	

Nous détaillons les observations factuelles qui résultent des procédures que nous avons exécutées au chapitre 2 du présent rapport.


## Utilisation du présent rapport

Le présent rapport n'a d'autre finalité que celle formulée dans le paragraphe « objectif » ci-dessus et est réservé à l'usage prévu dans les accords convenus avec vos partenaires.

Le présent rapport concerne exclusivement l'état des emplois et ressources visé ci-dessus et ne s'étend à aucun autre état financier établi par d'autres entités publiques ou à l'utilisation d'autres ressources gérées par d'autres administrations dans le cadre de la lutte contre le coronavirus dans son ensemble.

N'Djamena, le 2 juin 2022

KPMG Afrique Centrale



**Dadja Tabo**  
 Associé  
 Expert-Comptable



KPMG Afrique Centrale  
 Bureau du Tchad  
 Immeuble Mol Modern Market 2<sup>e</sup> étage  
 Rue Beguinage  
 BP . : 1314 Njamena - TCHAD  
 Tél.: +(235) 22 52 69 70  
 Fax : + (235) 22 52 69 71



**Thierry Mbimi**  
 Associé  
 CEO & Managing Partner

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Informations relatives au Fonds Spécial de Lutte contre le Coronavirus « Covid-19 »</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Procédures exécutées</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Observations factuelles</b>	<b>7</b>
3.1	Sur l'identification et l'évaluation des ressources mobilisées	7
3.2	Sur la vérification de l'enregistrement exhaustif et exact des ressources mobilisées	8
3.3	Sur l'évaluation des dépenses financées par le FS Covid-19	8
3.4	Sur la vérification des dépenses financées par le FS Covid-19 et la revue de l'autorisation des opérations	8
3.5	Sur la vérification des procédures de passation de marché publics	8
3.6	Sur la vérification de la justification des dépenses financées par le « FS Covid-19 »	10
3.7	Sur la vérification de l'existence physique des biens, matériels, et constructions financées par « FS Covid-19 ».	10
	<b>Annexes</b>	<b>12</b>
	Annexe 1 : Rapport financier relatif au contrat de subvention	13
	Annexe 2 : Termes de référence	19



## 1. Informations relatives au Fonds Spécial de Lutte contre le Coronavirus « Covid-19 »

Avec l'avènement de la pandémie de la pandémie liée à la Covid-19 au début du mois de mars 2020, un compte Spécial intitulé « Fonds Spécial de lutte contre le Coronavirus » a été créé par le décret n°0374/PR/MFB/2020 du 24 mars 2020. L'objectif de ce fonds est d'assurer le financement des dépenses au plan de contingence et de lutte contre le Coronavirus et de toutes autres dépenses liées à la lutte de cette pandémie.

Afin de définir et de mettre en œuvre la stratégie de gestion nationale de la pandémie de Covid-19, l'Etat du Tchad a mis en place par le décret N°1001/PR/2020 du 15 mai 2021, un Comité de Gestion de la Crise Sanitaire en République du Tchad. Entre autres responsabilités, ce Comité a pour mission d'orienter, de coordonner, de suivre, d'évaluer et d'adapter toutes les interventions des acteurs impliqués dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Placé sous l'autorité et la supervision directe du Président de la République, il est composé des personnes suivantes :

- Ministre en charge des Affaires Etrangères ;
- Ministre en charge de la Défense et de la Sécurité ;
- Ministre en charge de l'Administration du Territoire ;
- Ministre en charge des Finances ;
- Ministre en charge de l'Economie ;
- Ministre en charge de la Santé ;
- Ministre en charge de la Communication ;
- Directeur du cabinet Civil du Chef de l'Etat.

Ce comité d'orientation de la stratégie de riposte s'est vu doter :

- d'un bras opérationnel, à savoir une Coordination Nationale de Riposte Sanitaire au Covid-19 (CNRS-COVID-19) créée par le décret N°1004/PR/CGCS/2020 du 19 mai 2020, et dont elle assure la tutelle. La mission principale de la CNRS-COVID-19 est d'exécuter la stratégie nationale de gestion sanitaire de la pandémie de COVID 19 et de décider des actions opérationnelles et organisationnelles, de la surveillance épidémiologique et de la prise en charge des malades.
- de cinq sous-comités spécialisés et de la Cellule de Contrôle créés par le décret N°1007/PR/CGCS/2020 du 19 mai 2020. Ces cinq sous-comités spécialisés sont :
  - le sous-comité « Sensibilisation »
  - le sous-comité « Finances et Commandes »
  - le sous-comité « Assistance aux démunis »
  - le sous-comité « Mobilisation des ressources »
  - le sous-comité « Défense et Sécurité »

Le sous-comité « Finances et Commandes » placé sous l'autorité du Ministre en charge des Finances, gère le FS Covid-19, et est chargé :

- d'apprécier les besoins exprimés dans le cadre de la gestion sanitaire de la pandémie ;
- d'identifier les fournisseurs, et ;
- de passer les commandes dans le respect des règles de transparence

## 2. Procédures exécutées

Nous avons exécuté les procédures spécifiques suivantes énumérées au point 3 des termes de référence « Etendue des travaux et procédures à réaliser » :

1. Identifier et évaluer toutes les ressources mobilisées au « FS Covid-19 » ;
2. Vérifier que toutes les ressources mobilisées et destinées au « FS Covid-19 » ont été enregistrées de manière exhaustives et exacte dans le compte d'affectation spéciale ;
3. Evaluer les dépenses financées par le FS Covid-19 ;
4. Vérifier que les dépenses financées par le FS Covid-19 ont été autorisées dans les mêmes conditions que les opérations du Budget Général de l'Etat selon les procédures d'urgence ;
5. Vérifier que les procédures de passation de marché publics pour les biens et matériels acquis par le « FS Covid-19 » se sont déroulées conformément aux dispositions du Décret N°1025/PR/2020 du 29 mai 2020 portant dérogation au Code des Marchés Publics pour les commandes effectuées dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus ;
6. Vérifier que les dépenses financées par le « FS Covid-19 » sont justifiées par les documents probants qui prouvent leur exactitude et leur réalité ;
7. Vérifier l'existence physique de certains biens, matériels, et constructions financées par « FS Covid-19 ».

Nous avons vérifié toutes les transactions enregistrées dans le FS COVID-19 et avons exécuté les procédures spécifiques prévues ci-dessus.

L'état des emplois et ressources vérifié se présente comme suit en FCFA :

Rubriques	Montant (FCFA)	Références des constatations factuelles
<b>Ressources</b>		
Etat Tchadien	5 000 000 000	
AFD	4 919 677 500	
BDEAC	500 000 000	
Privé	678 914 907	3.1.a
Dons en nature	-	3.1.b
	<b>11 098 592 407</b>	3.2
<b>Emplois</b>		
Achats des équipements, intrants, et autres	5 426 961 844	3.6 / 3.7
Frais de fonctionnement	2 184 900 748	
Frais d'hôtel	738 242 842	
Frais bancaires	-	
	<b>8 350 105 434</b>	3.3 / 3.4 / 3.5
<b>Solde de trésorerie</b>	<b>2 748 486 973</b>	

L'état détaillé de cet état est présenté en annexe 1.

Nous notifions ci-dessous les observations factuelles qui résultent de ces procédures.



### 3. Observations factuelles

#### 3.1. Sur l'identification et l'évaluation des ressources mobilisées

Nous avons procédé à l'identification des ressources en numéraire mobilisées au « FS Covid-19 » à partir de l'examen des relevés bancaires de tous les comptes du « FS Covid-19 » et du recensement de toutes les entrées de fonds. Il en ressort des ressources mobilisées d'un montant de FCFA 11 129 853 511.

Nous portant à votre connaissance les observations factuelles ci-après concernant l'évaluation des ressources :

##### (a) *Situation des ressources versées en espèces*

Au 31 octobre 2021, à l'issue de notre examen des relevés bancaires ayant enregistré les ressources du FS Covid-19, nous avons constaté des versements en espèces d'un montant de FCFA 34 180 000 effectués par l'Agent comptable dans le compte ouvert à la CBT. Cependant, nous n'avons pas obtenu les décharges signées des donateurs ou tout autre document probant qui justifieraient que les montants reversés dans les comptes bancaires sont exactement ceux remis par lesdits donateurs.

Nous avons compris que ces contributions en espèces ont été remises à l'Agent Comptable lors d'une cérémonie officielle et que des décharges n'ont pas été établies.

Afin de vérifier l'exactitude de ces remises en espèces, nous avons envoyé des demandes de confirmation ouverte (sans précision du montant) aux cinq (5) donateurs concernés.

Le point focal des ambassadeurs et Consuls du Tchad à l'étranger (Ambassadeur du Tchad en Inde) a confirmé la remise d'un montant de FCFA 16 680 000 au titre de leur contribution. Mais nous n'avons pas pu obtenir les réponses de confirmation des quatre (4) autres donateurs dont les versements en espèces à la banque s'élèvent à FCFA 17 500 000.

Nous avons compris que le Sous-comité Finances et Commandes publierait la liste des donateurs, et que les donateurs dont les dons ne se seraient pas fidèlement traduits dans ses livres pourraient se manifester.

En l'état actuel et en attendant la mise en œuvre de cette procédure, nous n'avons pas pu nous assurer que des versements effectués sur le compte de la CBT d'un montant de FCFA 17 500 000 correspond au montant des ressources effectivement remises par les donateurs à l'Agent Comptable.

##### (b) *Dons en nature*

Au vu de l'article 3 du décret n°0374/PR/MFB/2020 du 24 mars 2020 portant création d'un Compte d'affectation Spécial intitulé « Fonds Spécial de lutte contre le Coronavirus », les dons et legs de toute nature des entreprises publiques et privées tchadiennes et étrangères font partie des ressources enregistrées sur le compte du FS Covid-19

Au 31 octobre 2021, l'état des ressources du FS Covid-19 ne présente pas de dons en nature valorisés. Nous avons compris que les dons en nature reçus par l'Etat ont été remis à des entités qui ne sont pas du ressort du contrôle du sous-comité « Finances et Commandes ».

### **3.2. Sur la vérification de l'enregistrement exhaustif et exact des ressources mobilisées**

Nous avons vérifié que toutes les ressources mobilisées et destinées au « FS Covid-19 » ont été enregistrées de manière exhaustive et exacte dans le compte d'affectation spécial.

Nous avons relevé le point suivant relatif à l'absence d'enregistrement de certaines ressources en numéraire.

En effet, au 31 octobre 2021, le rapprochement des ressources figurant sur les relevés bancaires des comptes ouverts pour le FS Covid-19 (FCFA 11 129 853 511) à ceux enregistrés par l'Agent Comptable (FCFA 11 098 592 407) fait ressortir une différence de FCFA 31 261 204 en faveur des relevés bancaires. Cette différence correspond à des ressources non enregistrées par l'Agent comptable dont principalement :

- un montant FCFA 3 000 000 reçu de la Cour des comptes et
- un montant de FCFA 28 231 267 reçu de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).

A la date du 25 mars 2022, ces ressources ont été prises en compte par l'Agent Comptable.

### **3.3. Sur l'évaluation des dépenses financées par le FS Covid-19**

Nous avons évalué les dépenses financées par le « FS Covid-19 » en recensant toutes les sorties de fond identifiées sur les relevés bancaires de tous les comptes du FS Covid-19 (à l'exception des sorties de fonds pour approvisionnement d'un autre compte du FS Covid-19) et en les rapprochant à l'état des emplois de l'Agent Comptable.

Nos travaux ont permis de relever le point suivant concernant l'exhaustivité de l'état des dépenses de l'agent comptable.

Au 31 octobre 2021, le rapprochement des dépenses figurant sur les relevés bancaires des comptes ouverts pour le FS Covid-19 à ceux enregistrés par l'Agent Comptable fait ressortir une différence de FCFA 104 671 491 en faveur des relevés bancaires. Après investigation, cette différence correspond aux frais bancaires non comptabilisés par l'Agent Comptable sur le compte du FS Covid-19.

A la date d'émission de notre rapport, ces frais bancaires ont été enregistrés par l'Agent Comptable dans l'état des dépenses arrêté après notre vérification.

### **3.4. Sur la vérification des dépenses financées par le FS Covid-19 et la revue de l'autorisation des opérations**

Nous avons vérifié que les dépenses financées par le FS Covid-19 ont été autorisées dans les mêmes conditions que les opérations du Budget Général de l'Etat selon les procédures d'urgence.

Nos travaux n'ont pas révélé d'anomalies.

### **3.5. Sur la vérification des procédures de passation de marché publics**

Nous avons vérifié que les procédures de passation de marché publics pour les biens et matériels acquis par le « FS Covid-19 » se sont déroulées conformément aux dispositions du Décret N°1025/PR/2020 du 29 mai 2020 portant dérogation au Code des Marchés Publics pour les commandes effectuées dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

Nous portant à votre connaissance les observations factuelles ci-après concernant l'évaluation des ressources :



**(a) Faiblesses relevées au niveau de la validation des besoins**

La décision n°003/PR/CGCS/SCFC/2020 portant organisation du Sous-Comité Finances et Commandes en son article 3 dispose que l'Unité « Validation des besoins » est chargée d'examiner tous les besoins exprimés conformément au Plan de Riposte Sanitaire ainsi que tout autre besoin en lien avec la gestion de la crise Sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. A ce titre :

- Elle établit le plan de passation des marchés en fonction des besoins exprimés consolidés,
- Elle établit les rapports d'évaluation des besoins exprimés.

Cependant, nous n'avons pas obtenu le plan de passation des marchés établi par cette unité, ainsi que les rapports d'évaluation des besoins exprimés. Nous avons compris que l'unité a agi en urgence à la demande de la CNRS au vu de l'évolution de la pandémie.

**(b) Faiblesses relevées au niveau de la préparation et du suivi des marchés passés**

La décision n°003/PR/CGCS/SCFC/2020 portant organisation du Sous-Comité Finances et Commandes en son article 6 dispose que l'Unité Préparation et Passation des Marchés est chargée de préparer tous les documents relatifs à la commande de biens, services, matériels, équipements et travaux et conformément aux besoins validés par l'Unité Validation des Besoins. A ce titre :

- Elle assure la mise en place d'une base de données fournisseurs en fonction des critères d'éligibilité formellement établis ;
- Elle assure le suivi de l'exécution des marchés conformément aux termes de référence ;
- Elle élabore les rapports d'activités à soumettre au Sous-comité.

Cependant, nous n'avons pas obtenu une base de données fournisseurs et les rapports d'activités, ainsi qu'un document matérialisant le suivi de l'exécution des marchés.

**(c) Faiblesses relevées au niveau de la réception et du suivi des stocks de biens et matériels acquis**

Selon l'article 6 du décret n°1025/PR/2020 du 29 mai 2020 portant dérogation aux règles de passation des marchés publics conclus dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la réception des commandes et leur suivi sont assurés par une unité de Réception et de suivi de stock mise en place par décision du Président du Sous-comité « Finances et Commandes » Cette décision (la décision n°003/PR/CGCS/SCFC/2020 portant organisation du Sous-Comité Finances et Commandes) est chargée de :

- Participer en collaboration avec les départements ministériels ou tout autre entité bénéficiaire à la réception de chaque commande matérialisée par un Procès-verbal de réception
- Assurer à l'aide d'un logiciel approprié, le suivi des flux d'entrées et de sorties de biens, matériels et équipements acquis de la lutte contre le Coronavirus ainsi que des dons en nature reçus des bailleurs et donateurs privés ;
- Faire un inventaire périodique des stocks ;
- Elaborer des rapports d'activités à soumettre au Sous-comité ;
- Faire le bilan de la gestion des stocks à la fin de la mission du Sous-comité Finances et Commandes.

Toutefois, nous avons noté les insuffisances suivantes :

- l'absence d'une comptabilité matières permettant le suivi des flux d'entrées et de sorties de biens, matériels et équipements acquis dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire sur Fonds-COVID-19 ainsi que des dons en nature reçus des bailleurs et des donateurs privés ;

- l'absence d'inventaire périodique des stocks ;
- l'absence des rapports d'activités soumis au Sous-comité ;
- l'absence d'un bilan de sa gestion des stocks à la fin de la mission du Sous-comité Finances et Commandes.

### 3.6. Sur la vérification de la justification des dépenses financées par le « FS Covid-19 »

Nous avons vérifié que les dépenses financées par le « FS Covid-19 » sont justifiées par les documents probants (contrat, facture, bon de livraison, PV de réception...) qui prouvent leur exactitude et leur réalité.

Nos travaux ont permis de faire les constatations factuelles sur l'absence ou l'insuffisance de justifications de certaines dépenses :

- Nous n'avons pas obtenu le bon de livraison ou le procès-verbal de réception de deux onduleurs de 120 KVA, d'un onduleur de 10 KVA, de deux cameras laser - imprimantes pour scanner médical dont le montant s'élève à FCFA 51 626 230. Nous avons compris que ces équipements sont en cours de livraison par la société DHL.
- Nous n'avons pas obtenu le bon de livraison ou le procès-verbal de réception des réactifs achetés pour un montant de FCFA 36 539 200. Selon des correspondances mises à notre disposition, nous avons compris que ces réactifs ont été commandés par la Coordination Nationale de Riposte Sanitaire (CNRS) au profit de l'hôpital Provincial de Farcha qui aurait refusé de les réceptionner, au prétexte que les machines devant permettre leur utilisation n'étaient pas prêtes.

### 3.7. Sur la vérification de l'existence physique des biens, matériels, et constructions financées par « FS Covid-19 ».

Notre vérification physique a porté sur les actifs suivants :

- Le scanner de 16 coupes affecté à l'Hôpital Provincial de Farcha et dont le coût s'élève à FCFA 75 409 100 ;
- Le scanner de 32 coupes affecté à l'Hôpital de la Renaissance et dont le coût s'élève à FCFA 189 496 065 ;
- Les équipements du laboratoire PCR de l'Hôpital Provinciale de Farcha dont le coût s'élève à FCFA 196 773 117 ;
- Les deux (02) unités de production d'oxygène de 50 litres chacune et ses composantes acquis pour l'Hôpital Général de Référence Nationale et l'Hôpital Régional d'Abéché, et dont le coût s'élève à FCFA 297 451 646 ;
- Le matériel de réanimation stocké à la Centrale Pharmaceutique des Achats et dont le coût s'élève à FCFA 37 000 000 ;
- Deux (02) onduleurs de 120 KVA, un (01) onduleur de 10KVA et deux (02) cameras laser-imprimantes pour scanner médical affectés à l'Hôpital Général de Référence Nationale et dont le coût s'élève à FCFA 51 626 230 ;
- Les travaux de réfection du magasin du Ministère de la Santé Publique à Sabangali dont le coût s'élève à FCFA 128 242 504 ont été réalisés ;
- Les travaux d'aménagement du bâtiment devant abriter le laboratoire PCR de l'hôpital de Farcha dont le coût s'élève à FCFA 48 102 735 ont été réalisés.

A l'issue de ces vérifications physiques, nous n'avons pas identifié certains équipements dans le laboratoire PCR de l'Hôpital Provinciale de Farcha. Le contrat d'acquisition de ces équipements ne présentant pas leur prix individuel d'acquisition, notre expert a estimé la valeur globale des équipements non identifiés à un montant de FCFA 33 537 769 dont le détail se présente comme ci-après :



Nature du bien acquis	Quantité	Prix Unitaire	Devise	Valorisation	Montants en F CFA
Thermocycleur ADN	1	5580	Euro	5 580	3 660 240
Balance analytique (0,00g)	2	6575	Euro	13 150	8 625 835
Pipettes ajustable (gamme complète)	2	313	Euro	626	410 629
Appareil d'électrophorèse sur gel polyacrylamide	2	1085	Euro	2 170	1 423 427
Cuve d'électrophorèse sur gel d'Agarose	2	351	Euro	702	460 482
Sécheur à gel avec pompe à vide	2	2050	Euro	4 100	2 689 424
Système de documentation sur gel	2	9970	Euro	19 940	13 079 783
Incubateurs	1	4860	Euro	4 860	3 187 951
<b>Valeur totale</b>					<b>33 537 769</b>

Par ailleurs, nous n'avons pas identifié à l'Hôpital Général de Référence Nationale les deux (02) onduleurs de 120 KVA, un (01) onduleur de 10KVA et deux (02) cameras laser-imprimantes pour scanner médical dont le montant global s'élève à FCFA 51 626 230. Nous avons compris que ces matériels sont en cours de livraison par la société DHL.





**Annexes**

**Annexe 1 :**

**Etat des ressources et emplois relatif au Fonds Spécial de  
Lutte contre le Coronavirus « Covid-19 »**

### Annexe 1 : Etat des ressources et des emplois – Ressources

N°	Donateurs	Montants en CFA	Mode de paiement	Banque	Date de réception
1	ETAT TCHADIEN	3 000 000 000	VIREMENT	CBT	26/03/2020
2	APEC (Asso.Prof.Banques)	50 000 000	CHEQUE	SGT	28/03/2020
3	BANQUE UBA	55 164 100	CHEQUE	UBA	31/03/2020
4	GROUPE BSIC Bank	20 000 000	CHEQUE	BSIC	01/04/2020
5	SOCIETE DE RAFFINAGE	50 000 000	CHEQUE	CBT	02/04/2020
6	CGCOC OVERSEAS	10 000 000	CHEQUE	BCC	02/04/2020
7	CNPS	50 000 000	CHEQUE	UBA	03/04/2020
8	ETAT TCHADIEN	500 000 000	VIREMENT	CBT	06/04/2020
9	BDEAC	500 000 000	VIREMENT	CBT	06/04/2020
10	SOCIETE SUCRIERE DU TCHAD	25 000 000	CHEQUE	CBT	07/04/2020
11	AZIZ MHT SALEH	500 000	CHEQUE	SGT	08/04/2020
12	SOCIETE AFRICAINE DE CONSTRUCTION	10 000 000	CHEQUE	ORABANK	09/04/2020
13	MEMBRES DU GOUVERNEMENT	15 000 000	CHEQUE	ECOBANK	09/04/2020
14	CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT	30 000 000	CHEQUE	SGT	10/04/2020
15	SOCIETE RJM AVIATION	15 000 000	CHEQUE	SGT	13/04/2020
16	BANQUE BHT	4 000 000	CHEQUE	BHT	15/04/2020
17	TIGO	20 000 000	CHEQUE	SGT	15/04/2020
18	SUDA CHAD	10 000 000	CHEQUE	BCC	15/04/2020
19	MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES PETROLIERS	6 000 000	ESPECES	CBT	16/04/2020
20	ISSA AMADOU SOULEYMAN	1 500 000	ESPECES	ECOBANK	16/04/2020
21	ASSEMBLEE NATIONALE	20 000 000	CHEQUE	CBT	20/04/2020
22	HAMA	1 500 000	ESPECES	CBT	21/04/2020
23	SNE	15 500 000	CHEQUE	BCC	22/04/2020
24	LES AMBASSADEURS ET LES CONSULS	16 680 000	ESPECES	CBT	22/04/2020
25	ENASTIC	2 500 000	CHEQUE	BCC	27/04/2020
26	ADETIC	10 000 000	CHEQUE	BCC	27/04/2020
27	AUTORITE DE REGUL DES COMMUNICATIONS	11 100 000	CHEQUE	ORABANK	27/04/2020
28	SOTEL FIBRE	3 000 000	CHEQUE	BSIC	27/04/2020
29	SOCIETE TCHADIENNE DES POSTES	2 500 000	CHEQUE	UBA	27/04/2020
30	COUR SUPREME	7 000 000	ESPECES	CBT	27/04/2020
31	CESC	3 000 000	ESPECES	CBT	27/04/2020
32	AIRTEL TCHAD	60 000 000	VIREMENT	BCC	30/04/2020
33	MBOGO NGABO SELI	1 000 000	VIREMENT	SGT	30/04/2020
34	ABAKAR DOGO	18 937	VIREMENT	BCC	05/05/2020
35	JOY GONOR	1 500 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
36	PHARMACIE BEGUINAGE	3 166 600	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
37	PHARMACIE MODRENE	100 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
38	PHARMACIE HAMME	440 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
39	STAR NATIONAL SA	400 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
40	PPA ZONE NDJAMENA	320 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
41	PHARMACIE AMDJARASS	600 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
42	PHARMACIE ATLANTIQUE	600 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
43	ADES	300 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
44	CENTRE CARTER	300 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
45	PHARMACIE BAHAT	400 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020



N°	Donateurs	Montants en CFA	Mode de paiement	Banque	Date de réception
46	COST	1 000 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
47	COTON TCHAD SN	420 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
48	PRA BET	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
49	STAR SECURITY	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
50	TRADEX	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
51	PHARMACIE EGUINIE	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
52	PHARMACIE VAILLANCE	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
53	LE BON MARCHÉ/SUPER MARCHÉ	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
54	STAR SECURITY COMPAGNY	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
55	ALAIN KAGOUMBE	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
56	PHARMACIE CARREFOUR	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
57	PHARMACIE DU CENTRE	200 000	ESPECES	ECOBANK	15/05/2020
58	BILAL MHT ALI	500 000	CHEQUE	ECOBANK	18/05/2020
59	CIMENT DE L'AFRIQUE /TCHAD	25 000 000	VIREMENT	BCC	19/05/2020
60	STE EXPRESS UNION TCHAD	10 000 000	CHEQUE	CBT	29/05/2020
61	STE AFRICAINE D'ASSURANCE	7 000 000	CHEQUE	CBT	29/05/2020
62	RAPATRIEMENT DU RELIQUAT DU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI A LA CELLULE DE VEILLE ET DE SECURITE SANITAIRE	10 000 000	CHEQUE	ECOBANK	18/06/2020
63	RAPATRIEMENT DU RELIQUAT DU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI A LA CELLULE DE VEILLE ET DE SECURITE SANITAIRE	2 633 270	CHEQUE	ECOBANK	18/06/2020
64	NINGA CASMIR (FOOT BALLEUR)	12 000 000	VIREMENT	CBT	19/06/2020
65	Ressortissants Tchadiens travaillant dans les Institutions sous régionales (BEAC, COBAC, CEEAC, COSUMAF ET LA CEMAC	59 272 000	VIREMENT	BCC	24/06/2020
66	ETAT TCHADIEN	1 000 000 000	VIREMENT	BCC	08/07/2020
67	Virement AFD	4 919 677 500	VIREMENT	SGT	14/07/2020
68	ETAT TCHADIEN	500 000 000	VIREMENT	BCC	22/07/2020
69	RPRASAC CEMAC	3 000 000	VIREMENT	BSIC	08/11/2020
70	CEBEVIRHA	4 000 000	VIREMENT	BSIC	08/11/2020
71	COUR DE JUSTICE CEMAC	5 000 000	VIREMENT	BSIC	12/11/2020
72	BEAC	3 000 000	VIREMENT	BSIC	20/11/2020
	<b>Total des ressources vérifiées</b>	<b>11 098 692 407</b>			

### Annexe 1 : Etat des ressources et des emplois – Emplois

N°	Nature des dépenses	Entités bénéficiaires	Montants en CFA	Date saisie
1	Fonctionnement	Police Nationale	40 000 000	03/04/2020
2	Fonctionnement	Cellule de Veille et de Sécurité Sanitaire	15 000 000	16/04/2020
3	Confection des cartes laisser passer	Cellule de Veille et de Sécurité Sanitaire	1 440 000	20/04/2020
4	Fonds mis à la disposition du Secrétariat Technique de la Cellule de Veille pour la Confection de 1 000 coupes files	Secrétariat Technique de la Cellule de Veille et de la Sécurité Sanitaire	1 000 000	22/04/2020
5	Contribution de l'Etat à l'achat de 2 000 000 de Masques faciaux	Compte n°37118525106 -77/BCC Opération Masques Covid-19	600 000 000	27/04/2020
6	Besoins urgents des familles confinées à Abéché	Commission Provinciale de la Cellule de Veille Sanitaire du Ouaddaï	4 000 020	27/04/2020
7	Fonds mis à la disposition de Coordination de la commission Sécurité Sanitaire	DGGN	41 643 000	28/04/2020
8	Primes accordées aux 125 agents sanitaires en 1ère lignes	Ministère de la Santé Publique	125 000 000	28/04/2020
9	Primes accordées aux 126 agents sanitaires en 2ème lignes	Ministère de la Santé Publique	94 500 000	29/04/2020
10	Achats des matériels pour les pompes funèbres, indemnités des fossoyeurs et des policiers Municipaux réquisitionnés	Mairie Centrale	208 000 000	01/05/2020
11	Prise en charge des personnes mises en quarantaines	Hôtel du Chari N'djamena	141 014 352	03/05/2020
12	Fonds mis à la disposition de Coordination de la commission Sécurité Sanitaire à la Cellule de Veille	DGGN	47 880 000	04/05/2020
13	Prise en charge des personnes mises en quarantaines à Bongor	Hôtel Moderne de Bongor	9 483 490	05/05/2020
14	Règlement des indemnités et frais de déplacement des membres du Comité Scientifiques pour deux mois (avril et mai) 2020	Ministère de la Santé Publique	23 600 000	06/05/2020
15	Paiement d'une facture de l'Université de Turin dans le cadre de partenariat pour la production des médicaments essentiels et génériques au Tchad	UNIVERSITE DE TURINTORINO	21 800 180	11/05/2020
16	Subvention accordée au District Sanitaire de Biobé pour des activités de lutte contre le Covid19	Association Tchadienne Communauté pour le Progrès	55 000 000	11/05/2020
17	Avance de démarrage de 20% pour la réhabilitation du Laboratoire National de la santé Publique	Société Mahir	26 998 422	12/05/2020
18	Règlement du contrat d'affrètement d'un avion CHARTER de la Compagnie Ethiopian Airlines pour le rapatriement des Tchadiens bloqués à Addis Abeba (ETHIOPIE)	ETHIOPIAN AIRLINES	58 664 533	13/05/2020
19	Appui financier aux 23 Coordinations Provinciales de lutte contre le Covid19	Ministère de la Santé Publique	212 000 000	13/05/2020
20	Rapatriements de Tchadiens bloqués au Maroc	MAEACID	49 089 270	14/05/2020
21	Règlement de 100% de Frais de prêt du scanner de 16 coupes et plus frais bancaire	SUNTRION WHOLESALE TRADING LLC.	27 516 285	14/05/2020
22	Règlement de 50% relatif à l'acquisition de scanner de 32coupes	SUNTRION WHOLESALE TRADING LLC.	95 459 100	16/05/2020
23	Règlement de 60% des équipements de protection individuelle du personnel soignant	SRJ PREMIER GROUP SNDBHD	282 487 882	18/05/2020
24	Prise en charge de nos compatriotes rapatriés et logés à RADISSONBLU	Radisson Blu	72 240 000	18/05/2020
25	Règlement de 50% relatif à l'acquisition de deux unités de production d'oxygène de 50 litres chacune	SUNTRION WHOLESALE TRADING LLC.	149 842 107	20/05/2020
26	Règlement de 30% relatif au transport de l'ensemble des matériels et équipements par voie aérienne	AXIA AVIATION Ltd.	121 493 400	21/05/2020
27	Prise en charge de nos compatriotes rapatriés et logés à l'HOTEL LA TCHADIENNE	Hôtel la Tchadienne	25 200 000	21/05/2020
28	Règlement de 100% de Laboratoire PC Retun ensemble de consommables et réactifs pour test rapide et analyses, plus frais transfert bancaire	SUNTRION WHOLESALE TRADING LLC.	196 773 117	23/05/2020
29	Fonds mis à la disposition du Sous-Comité sensibilisation	SOUS COMITE DE SENSIBILISATION	500 000 000	31/05/2020
30	Règlement de 75% des travaux de réhabilitation du Laboratoire National	SOCIETE MAHIR	101 244 082	01/06/2020
31	Règlement d'avance de démarrage de 30% de l'acquisition des intrants agricoles pour la campagne 2019-2020	GROUP ELEPHANT VERT CACO	297 000 000	02/06/2020
32	Fonctionnement	Gendarmerie Nationale	30 000 000	08/06/2020
33	Impressions des affiches et de coupe file (rouge) au profit du Secrétariat Technique de la Cellule de Veille	Imprimerie Lalobaye Services	500 000	11/06/2020
34	Règlement d'avance de démarrage de 30% pour l'acquisition des intrants agricoles pour la campagne 2019-2020.	MARVEL WORTH PRODUCTIONS LIMITED	143 162 615	13/06/2020
35	Primes accordées aux personnel soignants en 1er, 2ème ligne et du personnel d'appui Omis	COORDINATION NATIONALE DERIPOSTE SANITAIRE	133 500 000	07/07/2020

N°	Nature des dépenses	Entités bénéficiaires	Montants en CFA	Date saisie
36	Remboursement des dépenses engagées par l'Hôpital de la Renaissance	HOPITAL DE LA RENAISSANCE	145 895 958	07/07/2020
37	Fonds mis à la disposition du Sous-comité Défense et Sécurité Covid19	DGGN	47 981 400	13/07/2020
38	Règlement du solde 40% restant des équipements de protection individuelle du personnel soignant	SRJ PREMIER GROUP SNDBHD	188 161 285	15/07/2020
39	Deuxième règlement de 40% relatif au transport de l'ensemble des matériels et équipements par voie aérienne	AXIA AVIATION Ltd	166 770 072	15/07/2020
40	Acquisition des médicaments auprès de CPA	CPA	33 460 364	15/07/2020
41	Fonds mis à la disposition de la Coordination Nationale de Riposte Sanitaire pour le règlement de diverses primes au profit des équipes travaillants sur le terrain	COORDINATION NATIONALE DERIPOSTE SANITAIRE	160 000 000	15/07/2020
42	Contribution de l'Etat à l'achat de 2 000 000 de Masques faciaux	Compte n°37118525106-77/BCC Opération Masques Covid-19	400 000 000	16/07/2020
43	Fonctionnement et acquisition des climatiseurs au profit de l'hôpital Provincial de Farcha	HOPITAL PROVINCIAL DE FARCHA	75 141 500	21/07/2020
44	Achat des réactifs au profit de l'hôpital Provincial de Farcha	SOCIETES LE MEDICAL	36 539 200	22/07/2020
45	Règlement du solde restant 70% de l'acquisition des intrants agricoles NPK	GROUP ELEPHANT VERT CACO	693 000 000	23/07/2020
46	Indemnités de l'équipe des traducteurs Anglais-Français pour faciliter la communication de l'installation des matériels médicaux	BUCOFORT/PROJET	400 000	16/08/2020
47	Achats des médicaments de lutte contre Covid-19	Centrale Pharmaceutique d'Achat (CPA)	699 491 255	20/08/2020
48	Règlement de la différence relatif à l'acquisition des équipements individuelle du personnel soignant	SRJ PREMIER GROUP SDNBHD	35 421 678	29/09/2020
49	Règlement relative au contrôle et vérification du projet de construction d'un bâtiment d'imagerie médicale au scanner au sein de l'Hôpital Régional de Farcha	AFRO STUDIO CABINET D'ARCHETECTURE	2 632 500	29/09/2020
50	Fonds mis à la disposition du Sous-comité Défense et Sécurité Covid19	DGGN	35 779 600	05/10/2020
51	Hébergement et de restauration de deux ingénieurs indiens pour l'installation des scanners	HOTEL GREEN PARK	9 025 000	19/10/2020
52	Mission d'Appui des Cadres et Députés du Département de la KABBIA pour la sensibilisation de la population face au Covid-19	COORDINATION NATIONALE DERISPOSTE SANITAIRE	9 000 000	30/10/2020
53	Règlement de 30% restant pour le transport de l'ensemble des matériels médicaux	AXIA AVIATION	119 683 410	11/11/2020
54	Règlement de 50% restant pour l'acquisition de scanner de 32 coupes	SUNTRION	94 036 965	11/11/2020
55	Règlement de 50% restant pour l'acquisition de deux unités de productions d'oxygène	SUNTRION	147 609 539	11/11/2020
56	Hébergement et de restauration de huit ingénieurs indiens pour l'installation des scanners	HOTEL GREEN PARK	6 154 000	30/11/2020
57	Acquisition des matériels de réanimation en France	CABINET RANECC CONSULTING	37 000 000	16/12/2020
58	Hébergement et de restauration de deux ingénieurs indiens pour l'installation des scanners	HOTEL GREEN PARK	3 720 000	21/12/2020
59	Règlement de 30% pour les travaux de réfection du magasin du Ministère de Santé Publique sis derrière AMASOT N'DJ	Sté SATCOM SARL	14 430 821	04/01/2021
60	Règlement de 30% pour les travaux de construction de deux sites dont l'un à HGRN et l'autre à Abéché en vue de l'installation de deux unités de production d'oxygène	Sté SATCOM SARL	12 086 250	04/01/2021
61	Hébergement et de restauration de huit ingénieurs indiens pour l'installation des scanners	HOTEL GREEN PARK	2 046 000	11/01/2021
62	Indemnités de l'équipe des traducteurs Anglais-Français pour faciliter la communication de l'installation des matériels médicaux	BUCOFORT/PROJET	800 000	20/01/2021
63	Prise en charge de nos compatriotes rapatriés et logés à l'Hôtel la Tchadienne	HOTEL LA TCHADIENNE (SOTEXHO)	60 550 000	11/03/2021
64	Hébergement et de restauration de deux ingénieurs indiens pour l'installation des scanners	HOTEL GREEN PARK	1 922 000	12/03/2021
65	Prise en charge de nos compatriotes rapatriés et logés à RADISSON BLU HOTEL	RADISSON BLU N'DJAMENA	239 680 000	12/03/2021
66	Prise en charge de nos compatriotes rapatriés et logés à L'Hôtel la RESIDENCE	HOTEL LA RESIDENCE	129 460 000	12/03/2021
67	Règlement de 60% pour les travaux de réfection du magasin du Ministère de Santé Publique sis derrière AMASOT N'DJ	Sté SATCOM SARL	28 861 641	26/03/2021
68	Règlement de 60% pour les travaux de construction de deux sites dont l'un à HGRN et l'autre à Abéché en vue de l'installation de deux unités de production d'oxygène	Sté SATCOM SARL	24 172 500	28/03/2021
69	Prise en charge de nos compatriotes rapatriés et logés à l'Hôtel LEDGER PALAZA	HOTEL LEDGER PALAZA	24 480 000	28/03/2021
70	Hébergement et de restauration de deux ingénieurs indiens pour l'installation des scanners du 9 février au 9 avril 2021	HOTEL GREEN PARK	3 720 000	22/04/2021



N°	Nature des dépenses	Entités bénéficiaires	Montants en CFA	Date saisie
71	Primes accordées aux agents sanitaires impliqués dans la gestion du COVID-19	COORDINATION NATIONALE DERIPOSTE SANITAIRE	128 250 000	03/05/2021
72	Règlement de 10% pour les travaux de réfection du magasin du Ministère de Santé Publique sis derrière AMASOT N°DJ	Sté SATCOM SARL	4 810 273	14/06/2021
73	Règlement de 10% pour les travaux de construction de deux sites dont l'un à HGRN et l'autre à Abéché en vue de l'installation de deux unités de production d'oxygène	Sté SATCOM SARL	4 028 750	14/06/2021
74	Règlement facture des équipements des préventions et de protection individuelle contre la Covid19	CONTINGENT TCHADIEN DE LA MINUSMA	12 984 000	14/06/2021
75	Hébergement et de restauration un ingénieur indien pour l'installation des scanners du 9 avril 2021 au 9 juin 2021	HOTEL GREEN PARK	3 844 000	29/06/2021
76	Remboursement frais d'ouverture de lettre de crédit	CACO FERTILISANT	6 439 884	29/08/2021
77	Règlement de 50% pour solde relatif au marché N°047/PR/CGCS/SCFC/2020 pour le transport de 4 500 tonnes de NPK20.10.10 du port du Douala vers diverses localités en République du Tchad	ETABLISSEMENT ANGO - TCHAD	271 650 000	28/07/2021
78	Règlement de 50% pour solde relatif au marché N°0060/PR/CGCS/SCFC/2020 pour les services de transit et de dédouanement pour les 4 500 tonnes de NPK20.10.10 et 2 500 tonnes d'Urée 46% du port du Douala vers diverses localités en République du Tchad	ETABLISSEMENT ANGO - TCHAD	143 714 424	10/08/2021
79	Hébergement et de restauration d'un ingénieur indien pour l'installation des scanners du 9 juin au 9 septembre 2021	HOTEL GREEN PARK	5 704 000	08/10/2021
80	Règlement de 100% du marché 051, relatif à l'acquisition de deux Onduleurs 120KVA et un Onduleur de 10KVA	SUNTRION WHOLESALE TRADING LLc	51 628 230	26/10/2021
81	Règlement de 100% du marché 050, relatif à l'acquisition d'un scanner médical Siemens CT de 16 coupes	SUNTRION WHOLESALE TRADING LLc	75 409 100	26/10/2021
		<b>Total des emplois</b>	<b>8 350 105 434</b>	

**Annexe 2 :**  
**Termes de référence**

## TERMES DE REFERENCE POUR L'AUDIT DES FONDS COVID-19 AU TCHAD

### 1) Contexte et justification de la mission

Au début du mois de janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé officiellement la découverte d'un nouveau coronavirus (appelé COVID-19). Parti de son épiceutre de la ville de Wuhan (province de Hubei, Chine) en décembre 2019, elle s'est répandue à ce jour dans le monde entier, devenant ainsi une pandémie qui a déjà fait des centaines de milliers de victimes et qui paralyse l'économie mondiale. Le Tchad qui a enregistré plusieurs décès, a adopté dès le mois de mars 2020 un plan national de contingence pour la préparation et la riposte contre la pandémie de coronavirus COVID-19 dont le budget, initialement fixé à FCFA 15 milliards, a été porté à FCFA 30 milliards. Des mesures fortes ont été prises telles que la fermeture des frontières aériennes et terrestres, la fermeture de tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire, universitaire, la fermeture des lieux de culte, la fermeture des commerces non essentiels, etc. Et sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, il a été créé à titre exceptionnel un Compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial de lutte contre le Coronavirus » dont l'objet est d'assurer le financement des dépenses du plan de contingence et de lutte contre le COVID-19. Les ressources prévues à cet effet sont constituées des apports de l'Etat, de ses entités sous-tutelle et des collectivités autonomes, des contributions des organisations internationales et nationales, des dons et legs de toute nature des entreprises publiques et privées tchadiennes et étrangères, des contributions des personnes de bonne volonté, et de toutes autres ressources compatibles avec les ressources du Fonds.

Par la suite, l'état d'urgence sanitaire a été décrété le 25 avril 2020 et un Comité de Gestion de la Crise Sanitaire (CGCS) placé sous l'autorité et la supervision directe du Maréchal Président de la République du Tchad a été créé le 15 mai 2020 pour définir et mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion de la pandémie COVID-19. Sous-tutelle de la CGCS, la Coordination Nationale de Riposte Sanitaire au COVID-19 (en abrégé CNRS-COVID 19) a été créé le 19 mai 2020 pour élaborer et assurer la mise en œuvre de l'ensemble des actions sanitaires de lutte contre la COVID-19 sur l'étendue du territoire national.

Pour contrer cette pandémie, l'Etat a dû augmenter les dépenses du secteur de la santé afin d'assurer : i) la formation du personnel médical et technique ; ii) l'achat du matériel médical nécessaire ; iii) la construction des centres de santé dans les zones reculées et des hôpitaux mobiles, iv) la gestion sanitaire sécurisée des postes frontières.

Par ailleurs, la paralysie de l'activité économique mondiale due à cette pandémie et les mesures barrières à la COVID-19 mises en œuvre ont eu impact important sur l'économie tchadienne, notamment le secteur du commerce général, le secteur des transports aérien et terrestre, le secteur de l'hôtellerie et le secteur éducatif. Des centaines de milliers de personnes se sont retrouvés en chômage technique ; ce qui a accentué la précarité des populations. Le Gouvernement a donc dû prendre des mesures pour soutenir les opérateurs économiques (réduction de la patente et de l'impôt général libératoire, allègements fiscaux, etc.) et les populations (la prise en charge par l'Etat de toutes les consommations d'eau facturées par la Société Tchadienne des Eaux aux ménages pendant six mois, la prise en charge par l'Etat des factures de la Société Nationale d'Electricité pour les usages domestiques de la première tranche sociale plafonnée à 150 Kwh pendant une période de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020). A ces dépenses, se sont ajoutés la



mise en paiement de certains arriérés de l'Etat prévue dans le cadre du plan d'apurement de la dette intérieure adopté en conseil des ministres au début de l'année 2020, notamment le paiement de FCFA 110 milliards des dettes dues aux fournisseurs de l'Etat grâce à une mobilisation de l'épargne des banques tchadiennes, le paiement de tous les capital décès dus aux agents civils et militaires décédés, des indemnités et accessoires de salaires dus aux retraités et à la prise en charge des frais médicaux des agents civils et des forces de sécurité.

L'augmentation de ces dépenses publiques, conjuguée à la baisse des recettes pétrolières et fiscales, ont affecté les finances publiques du Tchad, en creusant notamment le déficit budgétaire. Dans ce contexte, le Gouvernement a sollicité un soutien financier du FMI et de ses autres partenaires au développement.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Tchad, à travers le Ministre des Finances et du Budget, s'est engagé à réaliser un audit des ressources mobilisés dans le cadre du Compte Spécial intitulé : « Fonds Spécial Covid-19 »

## **2) Objectifs de la mission**

La mission a pour objectif principal d'aider l'Autorité Contractante (le Ministère des finances et du Budget) et ses partenaires à s'assurer que :

- a. les opérations enregistrées dans le compte d'affectation spéciale intitulé : « Fonds Spécial de lutte contre le Coronavirus » (ci-après dénommé le « FS Covid-19 ») sont correctement justifiées sur la période auditée ;
- b. le solde du Compte à la date d'arrêt de l'audit est exact, et reflète la réalité et la sincérité des opérations qui y ont été enregistrées ;
- c. Tous les fonds et les dons reçus des partenaires et enregistrés sur le compte « FS Covid-19 » ont fait l'objet des dépenses correctement enregistrées.

Les objectifs spécifiques de la mission consistent à réaliser les procédures décrites au point 3 ci-dessous et de faire part des constatations de fait relevées à l'Autorité Contractante.

## **3) Etendue des travaux et procédures à réaliser**

Les travaux porteront sur les opérations enregistrées dans le compte « FS Covid-19 » pour la période allant de sa date de création (24 mars 2020) à la date du 31 décembre 2020.

Les procédures à réaliser consisteront à :

- a. Identifier et évaluer toutes les ressources mobilisées au « FS Covid-19 »
- b. Vérifier que toutes les ressources mobilisées et destinées au « FS Covid-19 ont été enregistrées de manière exhaustive et exacte dans le compte d'affectation spéciale ;
- c. Evaluer les dépenses financées par le « FS Covid-19 »,
- d. Vérifier que les dépenses financées par le « FS Covid-19 » ont été autorisées dans les mêmes conditions que les opérations du Budget Général de l'Etat selon les procédures d'urgence ;
- e. Vérifier que les procédures de passation de marché publics pour les biens et matériels acquis par le « FS Covid-19 » se sont déroulées conformément aux dispositions du Décret

N°1025/PR/2020 du 29 mai 2020 portant dérogation au Code des Marchés Publics pour les commandes effectuées dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus. ;

- f. Vérifier que les dépenses financées par le « FS Covid-19 » sont justifiées par des documents probants qui prouvent leur exactitude et leur réalité ;
- g. Vérifier l'existence physique de certains biens, matériels, et constructions financés par « FS Covid-19 ».

Les travaux du Cabinet seront réalisés conformément à la norme internationale de services connexes (ISRS) 4400, « Mission de Procédures Convenues relatives aux Informations Financières ».

#### **4) Résultats attendus**

Les résultats attendus sont une situation exhaustive et exacte, d'une part, du montant des ressources mobilisées et destinées au « FS Covid-19 », et d'autre part, des dépenses réalisées sur le « FS Covid-19 ».

#### **5) Collaboration avec l'autorité contractante**

Le Cabinet travaillera en collaboration avec un Comité de Pilotage comprenant un représentant de chaque sous-comité constituant la Coordination Nationale de Riposte Sanitaire (CNRS-COVID 19), et présidé par le Ministre des Finances et du Budget.

Le Comité de Pilotage aura pour rôle de :

- a. S'assurer que le Cabinet travaille dans les meilleures conditions lui facilitant la réalisation de sa mission ;
- b. Veiller à ce que le Cabinet dispose de toutes les informations et de la documentation nécessaires à la réalisation de sa mission
- c. Lever les difficultés rencontrées par le cabinet et qui constitueraient un obstacle à la réalisation de sa mission ;
- d. Valider les rapports émis par le cabinet.

#### **6) Calendrier de la mission et rapports**

La mission se déroulera sur une période de 60 jours ouvrables et comprendra :

- a. Une phase de planification de 15 jours qui se conclura par la validation du rapport de démarrage de la mission par le Comité de pilotage de la mission. Le projet de rapport de démarrage de la mission sera produit par le Cabinet dans un délai de 8 jours ouvrables après le démarrage de la mission. Le Comité de pilotage de la mission disposera de 3 jours ouvrables à compter de la réception du projet de rapport de démarrage pour transmettre ses observations au Cabinet. Ce dernier disposera de 2 jours ouvrables pour transmettre son rapport de démarrage au Comité de pilotage de la mission qui devra le valider dans les 2 jours ouvrables qui suivent.
- b. Une phase d'exécution de 30 jours ouvrables durant laquelle le Cabinet réalisera les procédures convenues présentées au point 3 ci-dessus.

- c. Une phase de finalisation de 15 jours qui se conclura par la validation du rapport final de la mission par le Comité de pilotage de la mission. Le projet de rapport sera produit par le Cabinet dans un délai de 5 jours ouvrables après la fin de la phase d'exécution. Le Comité de pilotage de la mission disposera de 5 jours ouvrables à compter de la réception du projet de rapport pour transmettre ses observations au Cabinet. Ce dernier disposera de 3 jours ouvrables pour transmettre son rapport final au Comité de pilotage de la mission qui devra le valider dans les 2 jours ouvrables qui suivent.

## **7) Profil du Cabinet et composition des membres de l'équipe de la mission**

Cette mission devra être réalisée par un cabinet d'audit et de conseil international basé en Afrique Centrale, et qui dispose d'une expérience dans les missions d'audit et de conseil des comptes publics, des finances publiques, et des programmes de développement.

L'équipe clé en charge de la mission devra être composée :

- a. Un expert-comptable diplômé, assurant la responsabilité professionnelle de la mission, et ayant une expérience d'au moins quinze ans dans les missions d'audit et de conseil, notamment dans le secteur des comptes publics, des finances publiques et des programmes de développement en Afrique Centrale et au Tchad en particulier ;
- b. Un Directeur de mission, ayant un diplôme Bac + 5 en finances et comptabilité, et disposant d'au moins 10 ans d'expérience dans les missions d'audit et de conseil, avec notamment une expérience avérée dans les audits des comptes publics, des finances publiques, et des programmes de développement en Afrique Centrale et au Tchad en particulier ;
- c. Un expert en santé publique ayant une expérience de plus de dix ans dans les missions de planification stratégique et de Suivi-Evaluation des programmes de santé publique ;
- d. Deux auditeurs senior ayant un diplôme Bac + 5 en finances et comptabilité, et disposant d'au moins 5 ans d'expérience dans les missions d'audit et de conseil, avec notamment une expérience avérée dans les audits des comptes publics, des finances publiques, et des programmes de développement en Afrique Centrale et au Tchad en particulier.

## **8) Rôle de l'Inspection Générale des Finances**

L'Inspection Générale des Finances, par ses prérogatives d'auditeur et de contrôleur de comptes publics et des finances publiques, appuiera le cabinet dans l'accomplissement de sa mission.

## **9) Moyens mis à disposition du Cabinet**

L'Autorité Contractante devra mettre à la disposition du Cabinet durant toute la mission un local confortable et sécurisé. Elle devra également mettre à sa disposition toutes les informations et la documentation nécessaires à la réalisation de sa mission.